

Règlement du Concours

Concours – Nutribaby Babymoov

Article 1 : L'Organisateur et le règlement

INGA (Intérieur Avenue Gaverzicht), dont le siège social est situé à 8540 Deerlijk, Stationsstraat 233, est l'organisateur du concours visant à offrir un Nutribaby en gris industriel (1663010090) de Babymoov en Belgique.

Ce concours n'est en aucun cas sponsorisé, approuvé ou géré par Instagram / Meta. Instagram / Meta ne peut en aucun cas être tenu responsable par les participants. La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement.

Article 2 : Conditions de participation

Seules les personnes physiques âgées d'au moins 18 ans au début du concours et résidant en Belgique peuvent participer. Les mineurs peuvent participer uniquement s'ils ont reçu l'autorisation préalable de leurs représentants légaux. La participation d'un mineur implique qu'il ou elle a obtenu cette autorisation. Les représentants légaux sont alors considérés comme ayant donné toutes les autorisations et effectué tous les actes requis dans le cadre du présent concours. L'organisateur peut demander à tout moment une confirmation écrite de cette autorisation. À défaut de présentation de cette autorisation, le mineur peut être exclu du concours et perdre son droit à tout gain éventuel.

2.2. Pour participer, le participant doit :

- Suivre les pages Instagram de 'babygaverzicht' et 'babymoov_benelux'
- Aimer la photo du concours sur Instagram
- Identifier deux (futurs) mamans, papas, grands-parents, tantes, oncles... en commentaire de la photo

2.3. Un participant ne peut gagner qu'un seul prix et ne peut donc participer qu'une seule fois.

2.4. Aucune autre méthode de participation que celle décrite dans le présent règlement n'est autorisée.

Article 3 : Le gagnant

Un jury interne et indépendant évaluera toutes les participations. Toute personne suivant les pages Instagram de Baby Gaverzicht et Babymoov, aimant le post et identifiant deux personnes sera éligible pour gagner. Les participants ne répondant pas à ces critères seront automatiquement exclus. Le gagnant sera ensuite tiré au sort parmi les candidatures valides.

Le gagnant sera contacté dans les plus brefs délais pour la remise du prix.

Aucune correspondance ne sera échangée concernant ce règlement ou le résultat du concours.

Si le gagnant ne répond pas dans un délai de deux semaines, il perd son droit au prix. Il en va de même s'il ne récupère pas son prix dans les deux mois suivant la fin du concours.

Article 4 : Prix

4.1. Le lot est constitué d'un Nutribaby en gris industriel de Babymoov, d'une valeur de 175,00 €

4.2. Le prix ne peut être échangé contre de l'argent ni contre aucun autre avantage en nature.

4.3. L'organisateur se réserve le droit de remplacer le prix par un équivalent de valeur similaire en cas de circonstances indépendantes de sa volonté.

4.4. L'organisateur, les tiers impliqués dans le concours ainsi que leurs préposés ou collaborateurs ne peuvent être tenus responsables d'incidents liés à l'acceptation ou à l'utilisation du prix.

4.5. Le gagnant pourra récupérer le prix chez BabyGaverzicht à Deerlijk ou Mouscron. L'annonce sera faite via Instagram.

Article 5 : Durée du concours

Le concours commence le 27/09/2025 à 08h00 et se termine le 28/09/2025 à 23h59. Seules les participations reçues au plus tard à cette date et heure seront prises en compte. En cas de litige sur la date de réception, l'heure enregistrée par le serveur de l'organisateur fera foi.

Article 6 : Droits de propriété intellectuelle

Le gagnant autorise gratuitement l'utilisation de son nom dans le cadre de toute communication publicitaire liée à ce concours, sur tout support, pour une durée d'un an suivant la fin du concours. Il renonce à tout droit ou compensation supplémentaire.

Article 7 : Sanctions en cas de fraude

En cas d'abus, de tromperie ou de non-respect du présent règlement, l'organisateur se réserve le droit d'exclure le participant et de réclamer la restitution du prix, ainsi qu'un dédommagement pour tout préjudice subi.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions de l'organisateur.

Article 9 : Modification ou annulation du concours

9.1. L'organisateur peut modifier ou annuler le concours si des circonstances exceptionnelles l'exigent. Ces modifications seront communiquées via les canaux utilisés.

9.2. En cas de force majeure ou de contestation, l'organisateur prendra les décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du concours.

9.3. L'organisateur, les tiers impliqués et leurs collaborateurs ne sont pas responsables de l'annulation ou modification du concours, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle.

Article 10 : Responsabilité

L'organisateur, les tiers impliqués, leurs préposés ou collaborateurs ne peuvent être tenus responsables de quelque dommage que ce soit, y compris technique (interruptions, pertes de données...), sauf en cas de faute intentionnelle ou grave.

Article 11 : Données personnelles

Conformément à la déclaration de confidentialité disponible sur <https://gaverzicht.be/wedstrijdreglement/>, les données suivantes seront conservées : nom, prénom, adresse e-mail, comptes Instagram et Facebook. Ces données seront utilisées pour l'administration du concours, le contact avec les participants, et la publication du nom du gagnant. Le participant autorise également toute captation photographique ou audiovisuelle, sans rémunération supplémentaire.

Article 12 : Communication

L'organisateur n'est pas tenu de communiquer sur le concours autrement que via le présent règlement.

Article 13 : Juridiction compétente

Ce règlement est régi par le droit belge. Tout litige sera soumis au tribunal compétent du ressort du siège social de Gaverzicht.

Article 14 : Disponibilité

Le concours est valable en Belgique et accessible 24h/24. L'organisateur peut toutefois interrompre temporairement le système pour des raisons techniques ou organisationnelles, ou mettre fin au concours à tout moment sans que les participants puissent faire valoir un quelconque droit.